



# Commission Départementale d'Organisation des Compétitions

## PROCÈS VERBAL du jeudi 3 février 2022

### COMMISSION RESTREINTE

**La Commission prend connaissance des dossiers qui lui sont soumis ainsi que des rapports y figurant.**

Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude), est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et de délais prévus dans les Règlements du District Titre IV, article 31.1.

- \*Tirages des Coupes 77 & Comité
- \*Suivi Feuille de Match informatisé
- \*Feuilles de matchs manquantes
- \*Reports/Modifications d'horaires – Terrains
- \*Obligations clubs
- \*Fermeture terrain
- \*Situation financière des clubs
- \*Dossiers transmis par Cellule COVID
- \*Forfaits Généraux

## TIRAGES DES COUPES 77 & COMITE

*Les Tirages des prochains tours des Coupes 77 et Comité (Seniors, CDM, Vétérans, +45 ANS, U18, U16 et U14) auront lieu le 10/02/2022 (publication dans le Journal Officiel et sur le site le 11/02/2022)*

## SUIVI FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE (FMI)

**En cas de problème avec la FMI, les clubs et les arbitres doivent faire parvenir un rapport au District indiquant le problème rencontré dans les 48 heures suivant la rencontre.**

**NOTE : nous demandons aux clubs de bien vouloir être précis dans les explications de non-fonctionnement de la tablette afin que les problèmes rencontrés puissent être étudiés et corrigés.**

La Commission effectuera les recherches nécessaires (pointage informatique et via l'arbitre officiel qui a également l'obligation de faire un rapport sur les circonstances de la non-utilisation).

### **Week-end des 22 et 23 janvier :**

La Commission demande un rapport à chaque club ci-dessous concernant la non-utilisation de la F.M.I. pour le jeudi 3 février.

A défaut, l'article 44.4 du RSG sera appliqué

<u>22/01/2022</u>	U14 D2 Poule C	Melun Fc 3 - Avon Us 1 <b>Pris note rapport Melun, les codes n'ont pas fonctionné</b>
<u>23/01/2022</u>	Seniors D2 Poule C	Vaux Rochette 1 - Moret-Veneux Sab. Fc 1 <b>Pris note rapport Vaux la Rochette Feuille de match papier</b>
<u>23/01/2022</u>	Seniors D3 Poule E	Champenois Mam. Ver. 1 - Foret Es La 1

**Pris note rapport La Forêt, tablette emmenée par erreur  
Feuille de match papier**

<u>23/01/2022</u>	Vétérans D3 Poule B	Vaires 11 - Lesigny U.S.C. 11 Suite non réception de rapport, Rappel à l'ordre du club recevant
<u>23/01/2022</u>	U18 D1 Poule 0	Villeparisis 1 - Combs C.A. 1 Suite non réception de rapport, Rappel à l'ordre du club recevant
<u>23/01/2022</u>	U16 D2 Poule A	Meaux Adom 1 - Dammartin Cs 1 <b>Pris note rapport Meaux Adom. Absence de Dammartin</b>
<u>23/01/2022</u>	U18 D2 Poule A	Brie Est Fc 1 - Pays Créçois 1 <b>Suite non réception de rapport, Avertissement à Pays Créçois, aucune connexion</b>
<u>23/01/2022</u>	U18 D2 Poule A	Vaires/Le Pin 1 - Claye Souilly 2 Suite non réception de rapport, Rappel à l'ordre du club recevant
<u>23/01/2022</u>	Vétérans D4 Poule B	Val D'Europe 13 - Lesigny U.S.C. 12 <b>Suite non réception de rapport, Avertissement à Val d'Europe, aucune connexion</b>
<u>23/01/2022</u>	Seniors D4 Poule C	Reunionnais Senart 1 - Servon Fc 3 Suite non réception de rapport, Rappel à l'ordre du club recevant
<u>23/01/2022</u>	Seniors D4 Poule D	Dammarie Les Lys Fc 1 - Fc Bray 1 Suite non réception de rapport, Rappel à l'ordre du club recevant
<u>23/01/2022</u>	U16 D3 Poule C	Fc Cosmo 1 - Torcy Val Maubuee 4 Suite non réception de rapport, Rappel à l'ordre du club recevant
<u>23/01/2022</u>	U18 D3 Poule B	Bois Le Roi F.C. 1 - Bagneaux Nemours E 1 Suite non réception de rapport, Rappel à l'ordre du club recevant

**Week-end des 29 et 30 janvier :**

La Commission demande un rapport à chaque club ci-dessous concernant la non-utilisation de la F.M.I. pour le jeudi 10 février.

A défaut, l'article 44.4 du RSG sera appliqué

<u>29/01/2022</u>	U14 D3 Poule B	Val De France 2 - Fontenay Tresigny 1
<u>29/01/2022</u>	U14 D3 Poule B	Bussy 3 - Quincy 1
<u>29/01/2022</u>	U14 D1	Champs 2 - Melun Fc 2
<u>29/01/2022</u>	U14 D1	Longueville/Provins 1 - Torcy Pvm 3 <b>Pris note rapport Longueville. Torcy ne peut accéder à la tablette</b>
<u>30/01/2022</u>	Vétérans D4 Poule A	Meaux Adom 11 - Annet 12
<u>30/01/2022</u>	Vétérans D4 Poule A	Nanteuil 11 - Jouarre 11 <b>Pris note rapport Jouarre. Feuille de match papier</b>
<u>30/01/2022</u>	Seniors D4 Poule B	Val D'Europe 3 - Coulommiers 1
<u>30/01/2022</u>	Seniors D4 Poule D	Bois Le Roi F.C. 2 - Longueville/Provins 2
<u>30/01/2022</u>	U16 D3 Poule A	Goellycompans/Mitry 2 - Annet 1
<u>30/01/2022</u>	U16 D3 Poule B	Champs 3 - Coulommiers Brie F 1
<u>30/01/2022</u>	U18 D3 Poule A	Torcy Val Maubuee 3 - Villeparisis 2
<u>30/01/2022</u>	Coupe Comite Seniors	Servon Fc 2 - Lognes 2
<u>30/01/2022</u>	Coupe 77 Seniors	Cesson Vsd Es 2 - Montereau 1 <b>Pris note rapport Feuille de match papier</b>
<u>30/01/2022</u>	Coupe Comite U16	Savigny Le Temple Fc 2 - Montereau 2 <b>Pris note rapport Tablette ne s'allume pas Feuille de match papier</b>
<u>30/01/2022</u>	Coupe 77 U18	Claye Souilly 2 - Savigny Fc 1

## Résultat avec erreur ou manquant

### Match 24035246 Bois le Roi 1 – Montereau 2 U18 D3B du 21/11/2021

La Commission,

Après avoir pris note des courriels du club de Montereau (du 13/12 et 11/01) informant la Commission d'une erreur lors de l'enregistrement du score de la rencontre.

Considérant que le club de Bois le Roi a informé la Commission d'un problème lors de la clôture de la FMI en précisant que le score était de 5 buts à 3

Considérant que le club de Montereau a informé la Commission que le score était de 5 buts à 3 en faveur de Montereau

La Commission demande au club de Bois le Roi de confirmer le résultat 5 buts à 3 en faveur de Montereau.

La Commission,

Considérant que le club de Bois le Roi a confirmé les informations concernant la demande de rectification du score émise par le club de Montereau.

Par ces motifs, la Commission enregistre le score de 5 buts à 3 en faveur de Montereau.

## FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

**La Commission rappelle aux clubs que dans le cas de l'utilisation d'une feuille de match papier, les clubs ont obligation de faire parvenir au District l'original du document (Art. 13.2 du RSG)**

**La Commission réclame pour la 1<sup>ère</sup> fois la feuille de match aux clubs ci-dessous :**

N° MATCH	DATE	CATEGORIE -	COMPETITIONS	EQUIPE RECEVANTE -EQUIPE VISITEUSE	
23714543	30/01/22	SEN	D4D	BAGNEAUX NEM. 2	DAMMARIE FC 1
24035253	30/01/22	U18	D3B	DAMMARIE CITY 1	BOIS LE ROI 1
24280206	30/01/22	U18	CP.77	CLAYE SOUILLY 2	SAVIGNY 1

**La Commission réclame pour la 2<sup>ème</sup> fois la feuille de match aux clubs ci-dessous :**

N° MATCH	DATE	CATEGORIE -	COMPETITIONS	EQUIPE RECEVANTE -EQUIPE VISITEUSE	
23655309	23/01/22	SENIORS	D3E	CHAMPENOIS 1	FORET 1
23662505	23/01/22	VETERANS	D3B	VAIRES 11	LESIGNY 11

**Match perdu à l'équipe recevante après deux demandes :**

Néant

## **HORAIRES SPECIAUX**

Le District rappelle aux clubs qu'en application de l'article 10 du R.S.G. du District.

Tous les matchs de la dernière journée dans toutes les catégories doivent se dérouler le même jour et à l'heure officielle.

En conséquence, toutes les dérogations horaires accordées ci-dessous ne sont pas valables pour tous les matchs de la dernière journée pour toutes les catégories (**les deux dernières journées en Seniors**).

#### **GATINAIS VL (551819)**

\*18 (1) D2 – **15 heures 00** ~~12 heures 30~~ été comme en hiver (stade D.Rodigheiro à Souppes s/ Loing) accordé à compter du 07/02/2022

Compte tenu des délais très courts entre la publication du PV (04/02/2022) et la date de la prochaine rencontre (06/02/2022), si le club de Gatinais souhaite disputer la rencontre U18 D2 du 06/02/2022 à 15h00 il doit impérativement avoir l'accord de son adversaire.

\*le club de Gatinais doit également informer tous ces adversaires de cette modification pour le reste de la saison.

#### **SENART MOISSY (500832)**

\*16 (2) D1 – **12 heures 00** ~~13 heures 00~~ été comme en hiver (Complexe Sportif A.Tremet à Moissy Cramayel) accordé à compter du 07/02/2022

Compte tenu des délais très courts entre la publication du PV (04/02/2022) et la date de la prochaine rencontre (06/02/2022), si le club de Senart Moissy souhaite disputer la rencontre U16 D1 du 06/02/2022 à 12h00 il doit impérativement avoir l'accord de son adversaire.

\*le club de Senart Moissy doit également informer tous ces adversaires de cette modification pour le reste de la saison.

## **REPORTS / MODIFICATIONS D'HORAIRE – TERRAINS** **CHAMPIONNATS / COUPES**

**Week-end du 5 et 6 février 2022**

#### **Match 23670786 Fontainebleau 2 – Lieusaint 1 U18 D2C du 06/02/2022**

Demande de modification de date, d'horaire et d'installation via FOOTCLUBS du club **FONTAINEBLEAU** pour disputer la rencontre le 05/02/2022 à 17h00 au stade P.Mahut 2 à Fontainebleau au lieu du 06/02/2022 à 13h00 au stade P.Mahut 3 à Fontainebleau.

**Demande refusée par le club de LIEUSAIN**

#### **Match 23735425 Nanteuil 1 – Lagny 1 U16 D3C du 06/02/2022**

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **LAGNY MESSAGERS** pour disputer la rencontre le 05/02/2022 au lieu du 06/02/2022

**En attente accord du club de NANTEUIL**

#### **Match 24035151 Goellycompans/Mitry 2 – Val de l'Yerres 1 U18 D3A du 06/02/2022**

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **GOELLYCOMPANS/MITRY** pour disputer la rencontre à 15h00 au lieu de 13h00

**Demande refusée par le club de VAL DE L'YERRES**

#### **Match 23669946 Senart Moissy 2 – Mitry Mory 1 U16 D1 du 06/02/2022**

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **SENART MOISSY** pour disputer la rencontre à 12h00 au lieu de 13h00

**Demande refusée par le club de MITRY MORY**

#### **Match 23735296 Petit Morin 1 – Magny 1 U16 D3B du 06/02/2022**

Demande d'inversion via FOOTCLUBS du club de **PETIT MORIN** pour disputer la rencontre au stade de la Sourde à Magny au lieu du stade du Fourcheret à Villeneuve sur Bellot

**En attente accord du club de MAGNY**

**Week-end du 12 et 13 février 2022**

#### **Match 23735696 Longueville/Provins 2 – Hericy 1 U16 D3E du 13/02/2022**

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **LONGUEVILLE/PROVINS** pour disputer la rencontre le 06/03/2022 au lieu du 13/02/2022

**En attente accord du club de HERICY**

**Match 23670821 Fontainebleau 2 – Ponthierry 1 U18 D2C du 13/02/2022**

Demande de modification de date, d'horaire et d'installation via FOOTCLUBS du club **FONTAINEBLEAU** pour disputer la rencontre le 12/02/2022 à 17h00 au stade P.Mahut 2 à Fontainebleau au lieu du 13/02/2022 à 13h00 au stade P.Mahut 3 à Fontainebleau.

**Demande refusée par le club de PONTIERRY**

**Match 23662188 St Mard 11 – Meaux Portugais 11 Vétérans D2A du 13/02/2022**

Demande de modification de date, d'horaire et d'installation via FOOTCLUBS du club **ST MARD** pour disputer la rencontre le 16/02/2022 à 20h30 au stade M.Hidalgo à Longperrier au lieu du 13/02/2022 à 9h30 au stade de la fontaine des tournelles à St Mard.

**En attente accord du club de MEAUX PORTUGAIS**

**Match 23714366 Val d'Europe 3 – Crouy 1 Seniors D4B du 13/02/2022**

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **VAL D'EUROPE** pour disputer la rencontre à 17h00 au lieu de 15h00

**En attente accord du club de CROUY**

**[Week-end du 19 et 20 février 2022](#)**

**Match 23714315 Val d'Europe 3 – Dammartin CS 2 Seniors D4B du 20/02/2022**

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **VAL D'EUROPE** pour disputer la rencontre à 13h00 au lieu de 15h00

**En attente accord du club de DAMMARTIN CS**

**[Week-end du 05 et 06 mars 2022](#)**

**Match 23701006 Lagny Messagers 21 – Quincy 21 +45 ANS Gr. C du 06/03/2022**

Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club **QUINCY** pour disputer la rencontre le 09/03/2022 à 20h00 au lieu du 06/03/2022 à 9h30

**En attente accord du club de LAGNY MESSAGERS**

**Match 23735403 Torcy PVM 4 – Pommeuse 1 U16 D3C du 06/03/2022**

Demande de modification d'horaire et d'installations via FOOTCLUBS du club **TORCY PVM** pour disputer la rencontre à 12h00 au complexe sportif du Fremoy 2 à Torcy au lieu de 15h00 au stade R.Couderc à Torcy

**En attente accord du club de POMMEUSE**

**Match 24280200 St Thibault FC 1 – Vaux Rochette 1 U18 Coupe 77 du 06/03/2022**

Demande de modification de date de la Commission d'Organisation des Compétitions pour disputer la rencontre le 20/02/2022 au lieu du 06/03/2022

**Accord du club de ST THIBAULT**

**En attente accord du club de VAUX ROCHETTE**

**Match 24280205 Thorigny 1 – Gretz Tournan 1 U18 Coupe 77 du 06/03/2022**

Demande de modification de date de la Commission d'Organisation des Compétitions pour disputer la rencontre le 20/02/2022 au lieu du 06/03/2022

**En attente accord des clubs de THORIGNY et GRETZ TOURNAN**

**Match 24244284 FC Cosmo 1 – Savigny FC 3 U16 Coupe Comité**

Demande de modification de date de la Commission d'Organisation des Compétitions pour disputer la rencontre le 27/02/2022 au lieu du 06/03/2022

**Accord du club de SAVIGNY**

**En attente accord du club de FC COSMO**

**[Week-end du 12 et 13 mars 2022](#)**

**Match 23670791 Fontainebleau 2 – Varennes 1 U18 D2C du 13/03/2022**

Demande de modification de date, d'horaire et d'installation via FOOTCLUBS du club **FONTAINEBLEAU** pour disputer la rencontre le 12/03/2022 à 17h00 au stade P.Mahut 2 à Fontainebleau au lieu du 13/03/2022 à 13h00 au stade P.Mahut 3 à Fontainebleau.

**En attente accord du club de VARENNES**

**[Week-end du 19 et 20 mars 2022](#)**

**Match 23670529 Longueville/Provins 1 – Nandy FC 1 U16 D2C du 20/03/2022**

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **LONGUEVILLE/PROVINS** pour disputer la rencontre le 20/02/2022 au lieu du 20/03/2022

**En attente accord du club de NANDY**

**[Week-end du 23 et 24 avril 2022](#)**

**Match 23735730 Avon 2 – Ponthierry 2 U16 D3E du 24/04/2022**

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club d'**AVON** pour disputer la rencontre à 11h30 au lieu de 13h00

**En attente accord du club de PONTIERRY**

**Match 23654018 Avon 2 – Lesigny 1 Seniors D2C du 24/04/2022**

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club d'**AVON** pour disputer la rencontre à 15h30 au lieu de 15h00

**En attente accord du club de LESIGNY**

**[Week-end du 14 et 15 mai 2022](#)**

**Match 23661391 Fontenay Tresigny 1 – Quincy 21 U14 D3B du 14/05/2022**

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **QUINCY** pour disputer la rencontre le 07/05/2022 au lieu du 14/05/2022

**En attente accord du club de FONTENAY TRESIGNY**

**[Week-end du 4 et 5 juin 2022](#)**

**Match 23661369 Pommeuse F. 1 – Ozoir 2 U14 D3B du 04/06/2022**

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **POMMEUSE** pour disputer la rencontre le 30/04/2022 au lieu du 04/06/2022

**Demande refusée par le club d'OZOIR**

**Match 23735758 Avon 2 – Jouy Yvron 1 U16 D3E du 05/06/2022**

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club d'**AVON** pour disputer la rencontre à 11h30 au lieu de 13h00

**Accord du club de JOUY YVRON**

**Dossier en cours d'examen**

**Match 23654039 Avon 2 – Lognes 2 Seniors D2C du 05/06/2022**

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club d'**AVON** pour disputer la rencontre à 15h30 au lieu de 15h00

**Accord du club de LOGNES**

**Dossier en cours d'examen**

**OBLIGATIONS**

La Commission procède à un contrôle général de tous les clubs concernant les équipes obligatoires, Article 11.1 du RSG du District,

Suite à ce contrôle, il s'avère que les clubs ci-dessous sont en infraction :

Extrait RSG District 2019/2020

### **EMERAINVILLE (531341)**

La Commission,

Considérant que l'équipe 1 de **EMERAINVILLE** évolue en Seniors D2B,

Considérant que les équipes premières seniors évoluant en Division Départementale 2 ont l'obligation d'engager :

• 2 équipes Seniors (Dimanche après-midi)

ou

• + 3 équipes de jeunes à 11 (U18, ou / et U16 ou / et U14)

L'engagement d'une équipe dans le Championnat U20 peut permettre de compenser l'absence de l'une des équipes de jeunes susvisées.

ou

2 équipes de jeunes à 11 (U18, ou / et U16 ou / et U14) + 2 équipes de jeunes à effectif réduit.

Considérant le forfait général de son équipe U16 (D3D) en date du 01/10/2021

Considérant le forfait général (suite à 3 forfaits) de son équipe U18 (D3A) en date du 25/11/2021 (voir PV)

Considérant que le club de **EMERAINVILLE** se doit d'inscrire 3 équipes de Jeunes à 11, (U18, ou U16 ou U14) ou 2 équipes de jeunes à 11 (U18, ou / et U16 ou / et U14) et 2 équipes de jeunes à effectif réduit.

Considérant que le club de **EMERAINVILLE** ne répond pas aux obligations,

Par ces motifs,

**Dit que l'équipe Seniors 1 de EMERAINVILLE est classée dernière de son groupe Seniors D2B et rétrogradée en division inférieure la saison prochaine.**

**Cette équipe est retirée du tableau du classement, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs joués contre EMERAINVILLE sont annulés.**

*L'équipe mise hors compétition en cours de saison a la possibilité de disputer des rencontres amicales contre les autres équipes de son groupe initialement désignées dans le calendrier de la compétition sous réserve de l'accord de chacune d'elles.*

**Le club d'Emerainville ayant fait appel de la décision, les rencontres de l'équipe d'EMERAINVILLE 1 restent maintenues.**

## **FERMETURE DE TERRAINS**

**Merci au club ci-dessous de fournir un terrain de repli, RSG District Article 20.6 ;  
A défaut la Commission appliquera le règlement, RSG District 40.1**

### **Club de SERVON :**

Stade Dominique STABILE de Servon fermé jusqu'à nouvel ordre, à compter du 17/12/2021.

### **Week end des 5 et 6 février 2022 :**

Considérant que le club de Servon a fourni un terrain de repli à Brie Comte Robert, (stade A. Chaussy),

Considérant que les matchs qui auront lieu seront :

U16 D3D Servon/Chevry 1 – Guignes 2 à 13h30

Seniors D3F Servon 2 – Gatinais 1 à 15h30

Seniors D4C Servon 3 – Alliance 77 1 à 17h30

Considérant la demande de report du club de Servon, concernant la rencontre CDM D2B Servon 6 – Verneuil 5, Après accord du club de **VERNEUIL**  
La rencontre est reportée au 17/04/2022 au lieu du 06/02/2022

## **SITUATION FINANCIERE DES CLUBS**

### **Ligue de Paris Ile de France**

Considérant que lors de sa réunion du 06/12/2021, le Comité Directeur de la Ligue de Paris Ile de France de Football a décidé de sanctionner de la perte d'un point au classement pour chacune des rencontres de compétitions (championnat et coupes) des équipes Seniors ( Masculines et Féminines, libre, Futsal, Entreprise et Loisir) et Seniors-Vétérans, les clubs n'ayant pas régularisé leur situation financière (2<sup>ème</sup> quote-part licences et/ou relevé des Droits de Changement de Club) vis-à-vis de ligue **au plus tard le 13/12/2021**,

Pour les clubs n'ayant engagé que des équipes de jeunes, le retrait de point(s) est applicable aux équipes de la plus haute catégorie de jeunes engagées en compétitions officielles.

#### **Club de CHELLES AS (500264) :**

##### **Match 23653633 Claye Souilly 2 – Chelles 1 Seniors D1 du 19/12/2021**

Conformément aux dispositions de l'article 3.8 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F.

Considérant qu'à la date du match, le club n'avait pas régularisé sa situation.

La Commission,

Fait application de la décision du Comité de Direction du 06/12/2021 et retire 1 point ferme au classement 2021/2022 à l'équipe de **CHELLES 1** évoluant en **SENIORS D1**.

La Ligue de Paris Ile de France de Football, après vérification des justificatifs produits par le club par suite de l'application de la sanction, il apparaît que sa situation financière vis-à-vis de la Ligue a été régularisé le 09/12/2021 (date d'envoi du chèque en RAR) et non pas du 14/01/2022 (date de réception du chèque)

**Par ces motifs,**

**La Commission, décide de rétablir le club dans ses droits et de revenir sur la sanction sportive.**

#### **Match 23661869 Dammarie FC 11 – Chelles 11 Vétérans D1 du 09/01/2022**

Conformément aux dispositions de l'article 3.8 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F.

Considérant qu'à la date du match, le club n'avait pas régularisé sa situation.

La Commission,

Fait application de la décision du Comité de Direction du 06/12/2021 et retire 1 point ferme au classement 2021/2022 à l'équipe de **CHELLES 11** évoluant en **VETERANS D1**.

La Ligue de Paris Ile de France de Football, après vérification des justificatifs produits par le club par suite de l'application de la sanction, il apparaît que sa situation financière vis-à-vis de la Ligue a été régularisé le 09/12/2021 (date d'envoi du chèque en RAR) et non pas du 14/01/2022 (date de réception du chèque)

**Par ces motifs,**

**La Commission, décide de rétablir le club dans ses droits et de revenir sur la sanction sportive.**

#### **Club de CHANGIS (518219) :**

##### **Match 23653836 Changis 1 – Goellycompans 1 Seniors D2A du 23/01/2022**

Conformément aux dispositions de l'article 3.8 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F.

Considérant qu'à la date du match, le club n'avait pas régularisé sa situation.

La Commission,

Fait application de la décision du Comité de Direction du 06/12/2021 et retire 1 point ferme au classement 2021/2022 à l'équipe de **CHANGIS 1** évoluant en **SENIORS D2A**.



*La Commission, après réception des informations transmises par la Ligue de Paris Ile de France de Football, il apparait que la situation financière du club de CHANGIS vis-à-vis de la Ligue a été régularisé le 15/01/2022*

**Par ces motifs,**

**La Commission, décide de rétablir le club dans ses droits et de revenir sur la sanction sportive.**

**Match 23655128 Nanteuil 2 - Changis 2 Seniors D3C du 23/01/2022**

Conformément aux dispositions de l'article 3.8 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F.

Considérant qu'à la date du match, le club n'avait pas régularisé sa situation.

La Commission,

Fait application de la décision du Comité de Direction du 06/12/2021 et retire 1 point ferme au classement 2021/2022 à l'équipe de **CHANGIS 2** évoluant en **SENIORS D3C**

*La Commission, après réception des informations transmises par la Ligue de Paris Ile de France de Football, il apparait que la situation financière du club de CHANGIS vis-à-vis de la Ligue a été régularisé le 15/01/2022*

**Par ces motifs,**

**La Commission, décide de rétablir le club dans ses droits et de revenir sur la sanction sportive.**

**Match 23655128 Changis 21 – Ferte S/J 21 +45 ANS groupe D du 23/01/2022**

Conformément aux dispositions de l'article 3.8 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F.

Considérant qu'à la date du match, le club n'avait pas régularisé sa situation.

La Commission,

Fait application de la décision du Comité de Direction du 06/12/2021 et retire 1 point ferme au classement 2021/2022 à l'équipe de **CHANGIS 21** évoluant en **+45 ANS Gr. C.**

*La Commission, après réception des informations transmises par la Ligue de Paris Ile de France de Football, il apparait que la situation financière du club de CHANGIS vis-à-vis de la Ligue a été régularisé le 15/01/2022*

**Par ces motifs,**

**La Commission, décide de rétablir le club dans ses droits et de revenir sur la sanction sportive.**

**Club de PONTAULT PORTUGAIS (532343) :**

**Match 23653642 Quincy 1 – Pontault Portugais 1 Seniors D1 du 16/01/2022**

Conformément aux dispositions de l'article 3.8 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F.

Considérant qu'à la date du match, le club n'avait pas régularisé sa situation.

La Commission,

Fait application de la décision du Comité de Direction du 06/12/2021 et retire 1 point ferme au classement 2021/2022 à l'équipe de **PONTAULT PORTUGAIS 1** évoluant en **SENIORS D1.**

*La Commission, après réception des informations transmises par la Ligue de Paris Ile de France de Football, il apparait que la situation financière du club de PONTAULT PORTUGAIS vis-à-vis de la Ligue a été régularisé le 15/01/2022*

**Par ces motifs,**

**La Commission, décide de rétablir le club dans ses droits et de revenir sur la sanction sportive.**

**Match 23653650 Pontault Portugais 1 – Avon 1 Seniors D1 du 23/01/2022**

Conformément aux dispositions de l'article 3.8 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F.

Considérant qu'à la date du match, le club n'avait pas régularisé sa situation.

La Commission,

Fait application de la décision du Comité de Direction du 06/12/2021 et retire 1 point ferme au classement 2021/2022 à l'équipe de **PONTAULT PORTUGAIS 1** évoluant en **SENIORS D1.**

*La Commission, après réception des informations transmises par la Ligue de Paris Ile de France de Football, il apparait que la situation financière du club de PONTAULT PORTUGAIS vis-à-vis de la Ligue a été régularisé le 15/01/2022*

**Par ces motifs,**

**La Commission, décide de rétablir le club dans ses droits et de revenir sur la sanction sportive.**

**Match 23655132 St Thibault 2 - Pontault Portugais 2 Seniors D3C du 23/01/2022**

Conformément aux dispositions de l'article 3.8 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F.

Considérant qu'à la date du match, le club n'avait pas régularisé sa situation.

La Commission,

Fait application de la décision du Comité de Direction du 06/12/2021 et retire 1 point ferme au classement 2021/2022 à l'équipe de **PONTAULT PORTUGAIS 2** évoluant en **SENIORS D3C**.

*La Commission, après réception des informations transmises par la Ligue de Paris Ile de France de Football, il apparait que la situation financière du club de PONTAULT PORTUGAIS vis-à-vis de la Ligue a été régularisé le 15/01/2022*

**Par ces motifs,**

**La Commission, décide de rétablir le club dans ses droits et de revenir sur la sanction sportive.**

**Match 23662504 Pontault Portugais 12 – Reau 11 Vétérans D3B du 23/01/2022**

Conformément aux dispositions de l'article 3.8 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F.

Considérant qu'à la date du match, le club n'avait pas régularisé sa situation.

La Commission,

Fait application de la décision du Comité de Direction du 06/12/2021 et retire 1 point ferme au classement 2021/2022 à l'équipe de **PONTAULT PORTUGAIS 12** évoluant en **VETERANS D3B**.

*La Commission, après réception des informations transmises par la Ligue de Paris Ile de France de Football, il apparait que la situation financière du club de PONTAULT PORTUGAIS vis-à-vis de la Ligue a été régularisé le 15/01/2022*

**Par ces motifs,**

**La Commission, décide de rétablir le club dans ses droits et de revenir sur la sanction sportive.**

**Club de HERICY (546106) :**

**Match 23655310 Moret-Veneux 2 – Hericy 1 Seniors D3E du 23/01/2022**

Conformément aux dispositions de l'article 3.8 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F.

Considérant qu'à la date du match, le club n'avait pas régularisé sa situation.

La Commission,

Fait application de la décision du Comité de Direction du 06/12/2021 et retire 1 point ferme au classement 2021/2022 à l'équipe de **HERICY 1** évoluant en **SENIORS D3E**.

*La Commission, après réception des informations transmises par la Ligue de Paris Ile de France de Football, il apparait que la situation financière du club de HERICY vis-à-vis de la Ligue a été régularisé le 17/01/2022*

**Par ces motifs,**

**La Commission, décide de rétablir le club dans ses droits et de revenir sur la sanction sportive.**

**Match 23662598 Gatinais 11 – Hericy 11 Vétérans D3C du 23/01/2022**

Conformément aux dispositions de l'article 3.8 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F.

Considérant qu'à la date du match, le club n'avait pas régularisé sa situation.

La Commission,

Fait application de la décision du Comité de Direction du 06/12/2021 et retire 1 point ferme au classement 2021/2022 à l'équipe de **HERICY 11** évoluant en **VETERANS D3C**.

*La Commission, après réception des informations transmises par la Ligue de Paris Ile de France de*

*Football, il apparait que la situation financière du club de HERICY vis-à-vis de la Ligue a été régularisé le 17/01/2022*

***Par ces motifs,***

***La Commission, décide de rétablir le club dans ses droits et de revenir sur la sanction sportive.***

**Match 23700637 Hericy 5 – SNIE FC 5 CDM D2C du 23/01/2022**

Conformément aux dispositions de l'article 3.8 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F.

Considérant qu'à la date du match, le club n'avait pas régularisé sa situation.

La Commission,

Fait application de la décision du Comité de Direction du 06/12/2021 et retire 1 point ferme au classement 2021/2022 à l'équipe de **HERICY 5** évoluant en **CDM D2C**.

*La Commission, après réception des informations transmises par la Ligue de Paris Ile de France de Football, il apparait que la situation financière du club de HERICY vis-à-vis de la Ligue a été régularisé le 17/01/2022*

***Par ces motifs,***

***La Commission, décide de rétablir le club dans ses droits et de revenir sur la sanction sportive.***

**Match 23701278 Hericy 21 – Combs 21 +45 ANS groupe F du 23/01/2022**

Conformément aux dispositions de l'article 3.8 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F.

Considérant qu'à la date du match, le club n'avait pas régularisé sa situation.

La Commission,

Fait application de la décision du Comité de Direction du 06/12/2021 et retire 1 point ferme au classement 2021/2022 à l'équipe de **HERICY 21** évoluant en **+45 ANS Gr.F**.

*La Commission, après réception des informations transmises par la Ligue de Paris Ile de France de Football, il apparait que la situation financière du club de HERICY vis-à-vis de la Ligue a été régularisé le 17/01/2022*

***Par ces motifs,***

***La Commission, décide de rétablir le club dans ses droits et de revenir sur la sanction sportive.***

**Match 23714561 Hericy 2 – Longueville/Provins 2 Seniors D4D du 23/01/2022**

Conformément aux dispositions de l'article 3.8 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F.

Considérant qu'à la date du match, le club n'avait pas régularisé sa situation.

La Commission,

Fait application de la décision du Comité de Direction du 06/12/2021 et retire 1 point ferme au classement 2021/2022 à l'équipe de **HERICY 2** évoluant en **SENIORS D4D**.

*La Commission, après réception des informations transmises par la Ligue de Paris Ile de France de Football, il apparait que la situation financière du club de HERICY vis-à-vis de la Ligue a été régularisé le 17/01/2022*

***Par ces motifs,***

***La Commission, décide de rétablir le club dans ses droits et de revenir sur la sanction sportive.***

**Club de BRESMONT FC (546205) :**

**Match 23703983 Boissise Pringy 12 – Ent.Bresmont/Misy 11 Vétérans D4C du 16/01/2022**

Conformément aux dispositions de l'article 3.8 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F.

Considérant qu'à la date du match, le club n'avait pas régularisé sa situation.

La Commission,

Fait application de la décision du Comité de Direction du 06/12/2021 et retire 1 point ferme au classement 2021/2022 à l'équipe de **Ent. BRESMONT/MISY 11** évoluant en **VETERANS D4C**.

*La Commission, après études des pièces versées au dossier,*

*Considérant que suite à la réunion de la Cellule Covid du 21/01/2022, la rencontre a été reportée à*

*une date ultérieure*

**Par ces motifs,**

**La Commission, décide de rétablir le club dans ses droits et de revenir sur la sanction sportive.**

**Match 23714537 Varennes 1 - Ent.Bresmont/Misy Seniors D4D du 30/01/2022**

Conformément aux dispositions de l'article 3.8 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F.

Considérant qu'à la date du match, le club n'avait pas régularisé sa situation.

La Commission,

Fait application de la décision du Comité de Direction du 06/12/2021 et retire 1 point ferme au classement 2021/2022 à l'équipe de **Ent. BRESMONT/MISY 11** évoluant en **VETERANS D4C**.

*Rappelle au club qu'il s'expose à des retraits de points supplémentaire en l'absence de régularisation de sa situation financière.*

**Club de PETIT MORIN (582120) :**

**Match 23735290 Val de France/Esbly 3 - Petit Morin 1 U16 D3B du 23/01/2022**

Conformément aux dispositions de l'article 3.8 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F.

Considérant qu'à la date du match, le club n'avait pas régularisé sa situation.

La Commission,

Fait application de la décision du Comité de Direction du 06/12/2021 et retire 1 point ferme au classement 2021/2022 à l'équipe de **PETIT MORIN 1** évoluant en **U16 D3B**.

*Rappelle au club qu'il s'expose à des retraits de points supplémentaire en l'absence de régularisation de sa situation financière.*

**Club de BRIE NORD (590147)**

**Match 23654950 Brie Nord 1 – Villenoy 1 Seniors D3A du 23/01/2022**

Conformément aux dispositions de l'article 3.8 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F.

Considérant qu'à la date du match, le club n'avait pas régularisé sa situation.

La Commission,

Fait application de la décision du Comité de Direction du 06/12/2021 et retire 1 point ferme au classement 2021/2022 à l'équipe de **BRIE NORD 1** évoluant en **SENIORS D3A**.

*La Commission, après réception des informations transmises par la Ligue de Paris Ile de France de Football, il apparait que la situation financière du club de BRIE NORD vis-à-vis de la Ligue a été régularisé le 22/01/2022*

**Par ces motifs,**

**La Commission, décide de rétablir le club dans ses droits et de revenir sur la sanction sportive.**

**Match 23703813 Brie Nord 11 – Etrepilly 11 Vétérans D4A du 23/01/2022**

Conformément aux dispositions de l'article 3.8 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F.

Considérant qu'à la date du match, le club n'avait pas régularisé sa situation.

La Commission,

Fait application de la décision du Comité de Direction du 06/12/2021 et retire 1 point ferme au classement 2021/2022 à l'équipe de **BRIE NORD 11** évoluant en **Vétérans D4A**.

*La Commission, après réception des informations transmises par la Ligue de Paris Ile de France de Football, il apparait que la situation financière du club de BRIE NORD vis-à-vis de la Ligue a été régularisé le 22/01/2022*

**Par ces motifs,**

**La Commission, décide de rétablir le club dans ses droits et de revenir sur la sanction sportive.**

## **DOSSIERS TRANSMIS PAR LA CELLULE COVID**

Réunion du 28/01/2022 (Visio Conférence)

**Match 23714555****Boissise 3 – Bois le Roi 2****Seniors D4D du 23/01/2022**

Dossier transmis par la Cellule COVID,

« ... Suite aux éléments communiqués par le club de Bois le Roi, deux cas COVID POSITIF dont un justifié dans la semaine dans l'équipe concernée, l'autre cas étant du 31/12/2021, Considérant le protocole COVID indiquant que le report d'une rencontre ne peut être envisagé que dans les deux cas ci-dessous :

1. A partir de 4 nouveaux cas positifs de joueuses/ joueurs sur 7 jours glissants ;
2. L'ARS impose un isolement de l'équipe pour 7 jours.

La cellule COVID transmet le dossier à la COC. ... »

**La Commission, après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,  
Par ces motifs,**

**La Commission dit match perdu par forfait à l'équipe de Bois le Roi 2 (- 1 point ; 0 but) et en attribue le gain à l'équipe de Boissise 3 (3 points ; 5 buts)**

**Match 23735552****Guignes 2 – Gretz Tournan 2****U16 D3D du 23/01/2022**

Dossier transmis par la Cellule COVID,

« ... Suite aux éléments communiqués par le club de Guignes, plusieurs cas COVID POSITIF, Considérant qu'aucun justificatif n'est parvenu pour ces cas, La cellule COVID transmet le dossier à la COC. ... »

**La Commission, après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,  
Par ces motifs,**

**La Commission dit match perdu par forfait à l'équipe de Guignes 2 (- 1 point ; 0 but) et en attribue le gain à l'équipe de Gretz Tournan 2 (3 points ; 5 buts)**

**Match 23703810****Lagny 11 – Villeparisis 12****Vétérans D4A du 23/01/2022**

Dossier transmis par la Cellule COVID,

« ... Suite aux éléments communiqués par le club de Lagny indiquant avoir été contacté par une personne de Villeparisis pour reporter suite à des cas covid, Considérant qu'aucun justificatif n'est parvenu pour ces cas, Considérant que Lagny n'a pas confirmé le report, La cellule COVID transmet le dossier à la COC. ... »

**La Commission, après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,  
Par ces motifs,**

**La Commission dit match perdu par forfait à l'équipe de Villeparisis 12 (- 1 point ; 0 but) et en attribue le gain à l'équipe de Lagny Messagers 11 (3 points ; 5 buts)**

**Match 23734786****GoellyCompans/Mitry 2 – Annet 1****U16 D3A du 30/01/2022**

Dossier transmis par la Cellule COVID,

« ... Suite aux éléments communiqués par le club de Annet, des cas COVID dans la semaine dans l'équipe concernée, et demande de report de match, Considérant le protocole COVID indiquant que le report d'une rencontre ne peut être envisagé que dans les deux cas ci-dessous :

1. A partir de 4 nouveaux cas positifs de joueuses/ joueurs sur 7 jours glissants ;
2. L'ARS impose un isolement de l'équipe pour 7 jours.

Considérant qu'aucun justificatif n'est parvenu pour ces cas,  
Considérant que GoellyCompans/Mitry n'a pas confirmé le report,

*La cellule COVID transmet le dossier à la COC. ... »*

**La Commission, après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,**

**Par ces motifs,**

**La Commission dit match perdu par forfait à l'équipe de Annet 1 (- 1 point ; 0 but) et en attribue le gain à l'équipe de Goellycompans/Mitry 2 (3 points ; 5 buts)**

## **RETRAITS/FORFAITS GENERAUX**

**FORFAITS GENERAUX suite à 3 FORFAITS**

**\*GATINAIS 2**

**\*MAGNY 1**

**SENIORS D4D**

**U18 D3A**